



Signature du Contrat d'objectifs et de performance 2023-2027 de CMA France

Paris, 23 mai 2023 - Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme et Joël Fourny, président de CMA France, ont signé le 22 mai 2023 le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2027* de CMA France.

Il s'agit là du second COP signé entre le réseau des Chambres de métiers et de l'Artisanat et sa tutelle. Le précédent COP, qui a couru entre 2020 - 2022, a été mené alors que le réseau était en pleine mutation (la régionalisation a vu le passage de 87 à 21 établissements).

Ce premier COP a démontré notre capacité à remplir tous les objectifs fixés par notre tutelle, et confirmé notre efficacité en qualité d'acteur du « dernier mètre » pour garantir l'effectivité des politiques de soutien et de développement de l'artisanat, souhaitées par l'Etat.

Ce nouveau Contrat d'objectifs et de performance conclu pour la période 2023 - 2027 se donne pour objectif la définition d'une stratégie renouvelée de croissance et de développement de l'artisanat afin de permettre au réseau des CMA de toujours mieux répondre aux besoins des artisans.

Il a été élaboré autour de 6 axes :

- **Poursuivre l'accompagnement des entreprises artisanales dans la transition écologique** avec des diagnostics pour réaliser des économies, gagner en rentabilité et réduire leurs impacts sur l'environnement.
- **Poursuivre l'accompagnement des entreprises artisanales dans la transition numérique** et continuer de proposer aux artisans un bilan rapide et en ligne sur leurs usages numériques.
- **Favoriser l'entrepreneuriat et le développement économique des entreprises artisanales** en fournissant aux porteurs de projets un accompagnement et des conseils adaptés tout au long de la vie de leur entreprise, et poursuivre notre action en faveur du développement de l'entrepreneuriat dans l'artisanat.
- **Assurer la promotion et la valorisation du secteur de l'artisanat, de ses métiers, des territoires, et la représentation des entreprises artisanales** en se mobilisant localement pour présenter les opportunités du secteur de l'artisanat auprès des jeunes, des femmes et des personnes en reconversion.
- **Développer l'orientation et la formation professionnelles** pour répondre aux besoins en compétences des entreprises artisanales et pour contribuer à une orientation choisie vers les métiers de l'artisanat.
- **Optimiser l'efficacité du fonctionnement du réseau des CMA** avec la mise en place d'outils communs de gestion financière, budgétaire et de ressources humaines.



Pour Joël FOURNY : « Cette seconde contractualisation avec l'Etat, pour la période 2023 – 2027 permet de définir et d'objectiver avec des indicateurs précis les actions prioritaires et concrètes à mener par le réseau des chambres de métiers. Cette mission de service public, menée au service de l'artisanat et des artisans est au cœur de l'action quotidienne des 2 500 élus comme des 11 000 agents du réseau. Ce nouveau COP s'intègre en totale conformité avec notre vision stratégique comme avec le nouveau modèle des CMA issu de notre programme de mandature. Il constitue à la fois une opportunité mais également une reconnaissance du travail déjà engagé pour accompagner au plus près et sur tous les territoires les 1.8 million d'entreprises artisanales.»

Pour Olivia GREGOIRE : « Ce nouveau COP va permettre de rendre l'action des CMA plus lisible et encore plus efficace. Le rôle des CMA est essentiel pour accompagner nos plus petites entreprises et elles ont pu démontrer à nouveau en 2023 lorsqu'elles ont accompagné nos artisans face à la hausse de leurs factures d'énergie. Nous devons poursuivre ensemble ce travail et l'intensifier, notamment à l'aune de grands enjeux comme celui de la transition écologique. Nous avons un objectif : celui de décarbonner massivement nos entreprises, nos moyens de production et pour cela il est impératif de mieux faire connaître l'ensemble des aides à la disposition des entreprises tout en améliorant leur lisibilité. L'Etat doit être un facilitateur et les CMA des accompagnateurs. »

* Le COP Contrat d'Objectifs et de Performance vise à définir les actions prioritaires du réseau pour la période 2023 – 2027. Ces priorités sont définies en fonction des besoins des entreprises artisanales et des priorités souhaitées par le gouvernement pour le réseau des CMA en tant qu'acteur de proximité de la mise en œuvre des politiques publiques économiques.

Secteur économique majeur, l'artisanat, par ses entreprises, ses métiers et ses valeurs, participe au dynamisme des territoires français :

- 1,830 million d'entreprises artisanales
- 3,1 millions s'actifs
- 300 milliards d'euros de chiffres d'affaires
- 4 secteurs : alimentation, bâtiment, fabrication, services
- 250 métiers et 510 activités artisanales ;
- 137 CFA
- 112 500 apprentis formés chaque année
- 300 points de contact
- 11 000 salariés

Contact presse : Manon Caenen - m.caenen@the-arcane.com / 06 69 90 69 15